Territoire de Belfort
COMMUNE DE FONTAINE

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FONTAINE
EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2026 À 20 HEURES

Membres en exercice : 15	***Présents*** : 15	***Votants*** : 15

Présents : Myriam ALVARADO, Delphine ANDRE, Pascale CHALIER, Fanny COLLIN, Nadège DAVAL, Régis DUBOIS, Pierre FIETIER, Patricia IFFENECKER, Fabrice JACQUES, Carole JULLEROT, Rudy KAMMERER, Juan REVERTE, Valentin ROSSE, Pascal SCHERRER, Yves SCHNEIDER

Procurations :

Absents excusés :

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : MONSIEUR FABRICE JACQUES

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/07/2026

Avant de débuter la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour, il s'agit de la délibération suivante :

- ONF : Etat d'assiette des coupes pour 2027

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, prend acte de cette information et autorise le Maire à prendre cette délibération.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ADJOINT TECHNIQUE DE LA COMMUNE AU SIT

Vu

- le Code général des collectivités territoriales,
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux**,**

Considérant

- que la commune de Fontaine met à disposition un de ses adjoints techniques à raison de 12 heures par semaine, sur les périodes scolaires, afin de sécuriser les abords de l'école aux entrées et sorties des élèves issus du RPI, à 8h, 11h, 13h et 16h,

- que ce service a été mis en place dans l'intérêt de la sécurité des enfants originaires de Fontaine, mais aussi des villages voisins, constituant le Regroupement Pédagogique Intercommunal, géré par le SIT,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer avec le SIT, une convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Fontaine auprès du SIT, à compter du 01/01/2027, afin que soient prises en charge les dépenses de personnel, engagées par la Commune de Fontaine pour le compte du SIT dès lors que la mission de traversée des enfants, relève davantage de la compétence du SIT que de la Commune elle-même.

Le projet de convention sera soumis à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

L'accord écrit de l'agent mis à disposition y sera annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de mise à disposition d'un adjoint technique communal auprès du SIT, à raison de 12 heures par semaine durant les périodes scolaires, à compter du 1er janvier 2027,

AUTORISE Monsieur le Maire de signer pour l'agent concerné, la convention de mise à disposition de personnel avec le SIT, ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

ONF : ETAT D'ASSIETTE DES COUPES POUR 2027

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

1) Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2027, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

UG	Programme	Proposition	Nouvelle proposition	Justification	Type de coupe	Surf. à Dés. (ha)
Numéro de la parcelle	Année à laquelle la coupe est prévue	Année à laquelle la coupe est proposée	Coupe non proposée à l'état d'assiette et reportée	Raison du report de la coupe	Amélioration, préparation, régénération, irrégulier, sanitaire…	Surface désigner par l'ONF
12_r	2027				Relevé couvert	2.23
13-a2	2027				Amélioration	4.93
14_a2	2027				Amélioration	3.96

2) **INFORME le Préfet de Région des motifs** *(art.L 214-5 du CF)* **de sa décision à reporter ou supprimer les coupes suivantes proposées par l'ONF sur l'état d'assiette de l'exercice 2027 :**

……
……
……
……
……
……

3) **Décide des orientations de mise en marché suivantes :**

Ces décisions peuvent s'appuyer sur la stratégie de commercialisation des bois en forêt publique, validée par les Communes forestières et l'ONF.

Dénomination du chantier forestier	Produits prévus	Bois façonnés			Bois sur pied	
		Vente en contrat	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage
12_r/-13_a2/-14_a2	**Grumes BO**	**X**				
12_r/-13_a2/-14_a2	**Houppier/ Charme**					**X**
12_r/-13_a2/-14_a2	**Abattage charme >40 cm Ø par ETF**					

En complément, une délibération spécifique à la campagne d'affouage précisera les conditions de son organisation (arrêter le règlement et rôle d'affouage, montant de la taxe, garants, etc…).

Dans le cadre de produits façonnés proposés en vente, la commune accepte que ses bois soient regroupés avec des bois similaires provenant d'autres propriétaires et ainsi améliorer leur attractivité pour les potentiels acheteurs et maximiser sa probabilité de recette.

☒ Oui □ Non

4) Décide des modalités de mise à disposition à l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés

Dénomination du chantier forestier	Mise à disposition à l'ONF des bois bord de route (1)	Mise à disposition à l'ONF des bois sur pied (2) anciennement dite « exploitation groupée »
12_r/-13_a2/-14_a2	X	

(1) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de bois façonnés bord de route, le Propriétaire se charge, conformément à l'article L.214-11 du code forestier, de l'ensemble des opérations d'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage / classement) soit en Régie, soit en faisant appel à une ou plusieurs ETF. Il a la possibilité de confier à l'ONF une prestation d'assistance technique à donneur d'ordres.

Demande à l'ONF de conclure une convention de prestation d'Assistance Technique à Donneur d'Ordre (ATDO)
☒ Oui □ Non

(2) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de Bois sur pied destinés à être vendus façonnés, l'ONF se charge conformément à l'article L.214-7 du code forestier de l'ensemble des opérations liées à l'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage, classement…).

5) Autorise le maire à signer les documents afférents

Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

QUESTIONS DIVERSES

Vente de bois pour un montant de 32 854 €

Référent déchets : Valentin ROSSE, se rendra à une réunion le mardi 13 octobre à 18 h 00 pour une réunion au Grand Belfort à ce sujet.

Concernant le fait de donner la nourriture aux chats. Monsieur le Maire précise qu'il n'a fait qu'appliquer le code départemental sanitaire. Ce dernier a contacté l'arche de Malo afin de recueillir les chats. Les chats pourront être adoptés par la suite.

Réunion à la Fédération Départementale de Chasse en collaboration avec la Préfecture. Monsieur le Maire s'est rendu avec Fabrice JACQUES, suite à la non-présentation des documents règlementaires de l'ancien Président de l'A.C.C.A. Nous allons avoir une nouvelle gouvernance pour cette

association. Une réunion se déroulera prochainement afin de formaliser un nouveau bureau. Monsieur le Maire proposera d'offrir le droit de chasse pour 2026 lors du prochain Conseil Municipal.

Mise aux normes du stade. Les travaux avancent. Monsieur le Maire remercie Valentin ROSSE, les employés municipaux et Bernard JULLEROT pour le suivi des travaux. Nous attendons un retour de DEKRA pour la partie électrique. De plus, l'entreprise MARTINEZ doit donner un devis pour la partie électrique. Fabrice JACQUES, s'occupera de la partie administrative pour l'homologation du terrain.

Commission bois. Une réunion s'est déroulée le 14 août en présence d'un représentant de l'ONF. Nous aurons une coupe sanitaire. De plus nous aurons de nouvelles plantations. 80% en chênes, 15% en érables planes et 5% en poiriers.

Sécurité routière concernant la rue des Sources et la rue du Tilleul. Le rapport sera envoyé aux membres du Conseil Municipal.

Défibrillateurs : les deux défibrillateurs sont conformes (mairie et salle polyvalente). Celui de la Mairie a été changé suite à son utilisation.

Monsieur le Maire remercie Valentin ROSSE, Carole JULLEROT, Régis et Elisabeth DUBOIS pour les décorations devant l'école.

Canicule : La commune a fait la distribution à deux reprises de brumisateurs à nos ainés. Cela a été très apprécié.

City stade : Monsieur le Maire a été visité avec Fabrice JACQUES et Valentin ROSSE, les installations de Morvillars. Valentin a partagé les photos aux membres du Conseil Municipal. De nouvelles visites auront lieu à Chèvremont et Lachapelle sous Rougemont prochainement.

Cartes Avantages Jeunes : Distribution de 24 cartes auprès des différents demandeurs qui ont entre 12 à 25 ans.

Salle polyvalente : Rudy KAMMERER et Juan REVERTE indiquent que les travaux avancent. La fibre est installée. Nous attendons le week end prochain pour faire des essais. L'électricien a fait le nécessaire afin de maitriser les décibels. Nous attendons un retour du chauffagiste pour la climatisation et le chauffage.

Fleurissement : Monsieur le Maire remercie les membres de la commission et les employés techniques. En effet, ces derniers arrosaient les fleurs le matin de 6 h à 8 h afin de respecter la règlementation. La cuve pour la récupération de pluie a été très utile. Un quart a été utilisé. Monsieur le Maire souhaite que les plates-bandes de la rue du Tilleul soient mises en valeur.

Vide Greniers : Monsieur le Maire a félicité Fontaine Animations pour le retour du Vide Greniers.

Ecole : Fanny COLLIN explique que le départ des deux directrices. Les effectifs pour l'école de Fontaine sont de 21 élèves pour la classe de CP/CE1, 24 élèves pour la classe de CE1/CE2, 19 pour la classe de CM1/CM2 et 21 pour la classe de CM1/CM2.
Les déplacements à la patinoire nécessiteraient la présence de deux bus.

Monsieur le Maire fait la présentation du Grand Prix cycliste du Tilleul. L'arrivée se déroulera à Vauthiermont cette année.

Octobre rose : il est prévu d'installer pour cette occasion des décorations, des fanions, des banderoles lors de ce mois. De plus, les couleurs de la Mairie seront en rose.

Opération brioches : la vente des brioches, proposées par l'ADAPEI, aura lieu vendredi 9 octobre à partir de 18 h. Les volontaires sont Mesdames Patricia IFFENECKER, Pascale CHALIER, Delphine ANDRE, Carole JULLEROT et Messieurs Pascal SCHERRER et Pierre FIETIER.

Commission Communication : il est proposé au Conseil Municipal la validation de la création d'un nouveau site internet. Le coût est de 2 000 € pour la mise en place et un abonnement de 100€ par mois.

Bilan énergétique : un diaporama est présenté par Régis DUBOIS. Les membres du Conseil Municipal vont recevoir le document par mail.

Liaisons douces : Régis DUBOIS, propose la création d'une commission dont il sera le référent.

Sècheresse : Pascal SCHERRER demande si nous avons une visibilité concernant les restrictions. Monsieur le Maire répond par la négative.

Le prochain Conseil Municipal se réunira le **jeudi 8 octobre 2026**.

LEVÉE DE SÉANCE À 21 HEURES 36